

Caen, le 30 mai 2018

**L'agence régionale de santé (ARS) de Normandie diligente une mission d'appui *flash* pour accompagner le centre hospitalier du Rouvray et identifier des solutions concrètes d'ici la fin du mois de juin 2018.**

En complément des engagements pris à la suite de l'audience de l'intersyndicale (CGT, CFDT, SUD, CFTC) et du comité de grève constitué au sein de l'établissement, le 18 avril 2018, à savoir :

- un soutien financier pour organiser la prise en charge des détenus relevant d'une hospitalisation ;
- la poursuite des mesures incitatives destinées à favoriser le recrutement de psychiatres (augmentation du nombre d'internes notamment) ;
- un accompagnement de l'établissement pour améliorer les conditions d'hospitalisation à temps complet des adolescents dans l'attente de la conclusion des travaux engagés dans le cadre du Projet régional de santé ;

La Directrice générale de l'ARS de Normandie lance une mission d'appui qui aura pour objectifs, à partir des données disponibles et travaux préalablement engagés au sein de l'établissement, d'analyser et de quantifier de manière précise les besoins humains et immobiliers nécessaires pour garantir la délivrance de soins de qualité, dans des conditions de sécurité optimales, sur la base de critères objectifs prenant en compte notamment les besoins de soins et la pertinence des hospitalisations.

Cette mission sera composée d'un trinôme multidisciplinaire, disposant d'une connaissance du contexte hospitalier et du champ de la psychiatrie en particulier. Ce trinôme sera constitué d'un Directeur d'hôpital, d'une Directrice des soins et d'un médecin psychiatre.

La mission débutera ses travaux le 6 juin 2018 et rendra compte de son analyse et de ses propositions à la Directrice générale de l'ARS dans un délai maximal de 3 semaines.

Les membres de la mission d'appui rencontreront dans ce cadre les représentants du personnel et de la communauté médicale.

---

## Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17  
[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇒ [ars-normandie-juridique@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-juridique@ars.sante.fr)